

# **Compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2020**

## **L'an deux mille vingt le 10 novembre à 18 heures**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre* par la loi dans la salle du conseil municipal à 18 heures, en raison des contraintes de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

### **Étaient présents :**

Mesdames : Delphine CHRETIEN, Véronique MAZUR, Sylvie PRAYER, Ghislaine REYMOND.

Messieurs : Éric CHEVILLARD, Jean-Marc DENIER, Antoine FERNANDES CALEIRO, Christian MARGUERET, Didier PEYBERNES, Alain ROCHE, Bruno ROULY, Philippe VIAL

Absents Séverine VIAL, Emeline FRIEDMANN, Denis DOS SANTOS

Pouvoirs : Séverine VIAL à Delphine CHRETIEN

Secrétaire : Madame Ghislaine REYMOND

### **DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE CONCERNANT LE BUDGET DE L'EAU**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative budgétaire afin de régulariser le budget et effectuer les écritures comptables correspondantes.

En effet lors du vote du budget de l'eau et de l'assainissement, il a été omis dans la section d'investissement en dépenses à l'article 13912 et 13913 la somme de 17 302,46 euros qui correspondent à l'amortissement des subventions reçues pour les réseaux d'assainissement et d'eau.

Monsieur Peybernès explique qu'il ne s'agit que de rectifier les écritures comptables et que cela n'a aucune incidence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte avec 13 voix pour, la délibération modificative suivante :

#### **Section d'exploitation**

En dépense

Article : 6228 : -17 302,46

Article 23 : + 17 302,46

#### **Section d'investissement :**

En recette

Article 021 : Virement de la section d'exploitation + 17 302,46

En dépense :

Article 13913 : + 16 875,60

Article 13912 : + 426,86

### **TARIF DU CANAL D'ARROSAGE 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le tarif de l'irrigation pour l'année 2020. Cette année, la réunion des irrigants n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, mais ces derniers ont pu donner leur avis par mail ou par téléphone. Le montant à l'hectare est fixé à 52,21 euros. La facture de chacun est établie au prorata des hectares irrigués.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce tarif avec 13 voix pour et fixe le montant par irrigants dont la liste suit :

<b>NOM dénomination</b>	<b>Prénom</b>	<b>Hectares irrigués</b>	<b>Tarif unitaire</b>	<b>Tarif Total</b>
GAEC de la ferme Gabert		20	52.21	<b>1044.20</b>
AILLOUD-PERRAUD	Joëlle	1	52.21	<b>52.21</b>
MOREAU	Alain	2	52.21	<b>104.42</b>
BARBE	Suzanne	2	52.21	<b>104.42</b>
GAEC DU GRAND FERRAND		8	52.21	<b>417.68</b>
CHRETIEN	Gérard	3	52.21	<b>156.63</b>
COUDER	Pierre	1	52.21	<b>52.21</b>
MIEGE	Suzanne	10	52.21	<b>522.10</b>
DESCOMBES	Jérôme	1	52.21	<b>52.21</b>
FERRAT	Edwige	1	52.21	<b>52.21</b>
MONTOLIU	Jocelyne et PEYBERNES Didier	1	52.21	<b>52.21</b>
BERNERD	Patrick	3.5	52.21	<b>183.73</b>
PERRAUDAT	Lionel	16.5	52.21	<b>861.46</b>
PRAYER	Patrice	11	52.21	<b>574.31</b>
GAEC L'ANGUS ET LA PLUM		9	52.21	<b>469.89</b>
SIBILLE	Josselin	1	52.21	<b>52.21</b>
TOTAL		97	52.21	<b>5064.37</b>

### **DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LA REALISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SECTEUR CHAMPLAS-THEYSSONNIERE-LE PAVILLON**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une subvention peut être demandée à l'Agence de l'Eau dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement collectif des secteurs Champlas-Theyssonnière-Le Pavillon.

Monsieur Peybernès explique que le projet du réseau a été légèrement modifié et qu'il a été envisagé une partie optionnelle qui permettrait de raccorder une partie du sud du village. Cela modifie le coût des travaux. L'estimation des travaux s'élève à :

Travaux de transit : 122.000 H.T.

Honoraires de Maîtrise d'œuvre : 9825 H.T

Le montant des honoraires de Maîtrise d'œuvre à 7875 euros H.T

Soit un montant global H.T de 131.825 euros soit 158.190 T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour ces travaux.

Les montants des travaux ayant changé, cette délibération annule et remplace celle du 1 septembre qui avait le même objet.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SECTEUR CHAMPLAS-THEYSSONNIERE-LE PAVILLON**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une subvention peut être demandée au Département dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement collectif des secteurs Champlas-Theyssonnière-Le Pavillon.

Monsieur Peybernès explique que le projet du réseau a été légèrement modifié et qu'il a été envisagé une partie optionnelle qui permettrait de raccorder une partie du sud du village. Cela modifie le coût des travaux. L'estimation des travaux s'élève à

Travaux de transit : 122.000 H.T.

Honoraires de Maîtrise d'œuvre : 9825 H.T.

Le montant des honoraires de Maîtrise d'œuvre à 7875 euros H.T.

Soit un montant global H.T de 131.825 euros soit 158.190 T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès du Département pour ces travaux.

Les montants des travaux ayant changé, cette délibération annule et remplace celle du 1 septembre qui avait le même objet.

### **AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR CHAMPLAS-THEYSSONNIERE-LE PAVILLON**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Marché de Maîtrise d'œuvre qui a été réalisée par le Bureau d'Etudes Géoprocess pour la réalisation de l'assainissement des eaux usées dans le secteur de CHAMPLAS-THEYSSONNIERE-LE PAVILLON jusqu'à la station d'épuration.

La proposition d'honoraires est la suivante :

Mission préalable - levée topographique : 995 euros H.T.

Mission préalable - établissement de déclaration « loi sur l'Eau » : 600 euros H.T.

Mission préalable - établissement de conventions de réseaux : 300 euros H.T.

Mission de maîtrise d'œuvre (Tranche ferme) : 5980 euros H.T.

Mission de maîtrise d'œuvre (Tranche optionnelle) : 1950 euros H.T.

**Total H.T. : 9825 euros**

**T.V.A. 20 % : 1965 euros**

**Total T.T.C. : 11 790 euros**

Le taux de rémunération proposé par le cabinet Géoprocess est de 6,5 %.

Monsieur Peybernès donne des explications et indique qu'il faudra prévoir cette somme au budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce marché de Maîtrise de Main d'œuvre avec le bureau d'Etudes Géoprocess.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par 13 voix pour, Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise de Main d'œuvre avec le cabinet Géoprocess aux conditions précitées.

Les montants des travaux ayant changé, cette délibération annule et remplace celle du 1 septembre qui avait le même objet.

### **TE38 -TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Monsieur Denier explique que Territoire d'Energie Isere (TE 38) envisage de réaliser des travaux pour renforcer le réseau électrique sur la commune. Un nouveau transformateur doit être installé dans un angle discret de la place située en dessous de l'église et le réseau électrique sera rénové sur la partie descendante de la rue du Mont Aiguille jusqu'au panneau de sortie du village en direction de Mens.

De même les réseaux électriques et les réseaux P.T.T. seront refaits et enterrés dans la rue de la Tour. Ces travaux sont prévus pour l'an prochain, dès que les financements seront acquis.

#### **Affaire n° 19-001-13 Renforcement Poste Clelles**

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à : 167 372 euros

Montant des financements externes : 167 372 euros

Participation prévisionnelle de la commune à cette opération : 0 euro

Afin de permettre à T 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE 38.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 167 372 euros

Montant des financements externes : 167 372 euros

Participation prévisionnelle de la commune à cette opération : 0 euro

(Frais TE 38 + contribution aux investissements)

Et prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 0 euro

Accord voté par 13 voix.

### **TE 38 -TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM**

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à	11 433 euros
Montant des financements externes :	4 987 euros
La participation aux frais de TE38 s'élève à	402 euros

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 6244 euros

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE 38

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, prend acte du projet de travaux et du plan de financement à savoir :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 11 433 euros
- Montant des financements externes : 4 987 euros

### **La contribution prévisionnelle de la commune aux investissements pour cette opération s'élève à 6646 euros (Frais TE38 + Contribution aux investissements)**

Et prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 6244 euros.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

Le conseil donne son accord pour ce projet avec 13 voix pour.

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLELLES**

La loi n° 2014-366 dite ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 transfère automatiquement la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à l'intercommunalité, avec la possibilité par les communes de s'opposer à ce transfert, ce qui a été le cas pour le Trièves en 2017.

Pour les EPCI dont les communes membres se sont opposées au transfert en 2017, le législateur a prévu que le transfert interviendra, de nouveau automatiquement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sauf nouvelle opposition.

Les communes ont donc la possibilité de délibérer pour s'opposer à ce transfert selon le même mécanisme qu'en 2017. Pour cela il faut que 25 % des communes, représentant 20 % de la population du territoire de l'EPCI s'y opposent, la date butoir pour le faire étant le 30 décembre 2020.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer. Il ajoute que la commune vient de terminer l'enquête publique du PLU et des réseaux d'assainissement et qu'il ne paraît pas opportun que ce transfert de compétence soit effectué, il propose donc au Conseil Municipal de s'opposer à ce transfert automatique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide avec 13 voix pour :**

**De ne pas opter pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) et par conséquent, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Trièves.**

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES JARDINS FAMILIAUX**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité créer une offre de jardins partagés ou familiaux afin que les habitants qui ne disposent pas de potager puissent jardiner.

Une convention a été élaborée par la commission du conseil municipal « vie locale » représentée par Antoine FERNANDES.

Cette convention est présentée à l'ensemble du conseil municipal, elle sera établie entre la commune et les usagers exploitants qui feront la demande d'une parcelle de jardin à cultiver.

La convention reprend les caractéristiques, les droits et obligations de chacun, les règles à respecter, les critères d'accès, la gestion des demandes et des attributions, la procédure d'exclusion, la responsabilité de la commune et celle de l'exploitant, la résiliation, la durée, le renouvellement, et les conditions financières, les modifications des modalités de la convention, le règlement des contestations et des litiges.

Concernant le montant annuel de la location il est proposé de le fixer à 50 euros pour une parcelle d'environ 80 mètres carrés.

Le lieu précis où seront créés les jardins est à déterminer. Un bassin y sera implanté avec le même statut que les fontaines publiques.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de ces jardins par 13 voix pour.

La convention doit être reprecisée sur quelques points.

### **AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU AVEC L'ADMR CLELLES MONT AIGUILLE**

Le Conseil Municipal se félicite que, grâce à plusieurs bénévoles, l'existence de l'ADMR du canton de Clelles soit pérennisée.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à signer avec l'Association ADMR Clelles Mont Aiguille pour la mise à disposition d'un bureau au rez-de-chaussée de l'immeuble intergénérationnel situé rue du Raffour. Ce bureau sera destiné au service administratif de l'association.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec possibilité de résiliation trois mois avant la date anniversaire par l'une ou l'autre des parties.

L'association versera la somme de 1200 € annuels représentant une participation aux frais de chauffage d'électricité et d'eau. Le ménage sera effectué par l'ADMR.

Après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par 11 voix pour, Monsieur le Maire à signer cette convention.

Deux membres du Conseil impliqués dans l'association s'abstiennent.

Il est à noter qu'une permanence de l'ADMR se tiendra dans ce bureau les lundis, mercredis et vendredis, de 9 heures à 12 heures.

Deux numéros de téléphone pour joindre les personnes de l'Association : 06 70 04 14 69/ 04 76 34 63 68

## **TARIF POUR LE CHAUFFAGE ET LE MENAGE DE LA SALLE DES FETE POUR SON UTILISATION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES POUR LES CONSEILS DE COMMUNAUTE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire, la Communauté de Communes organise ses conseils de communauté dans la salle des fêtes de CLELLES qui est centrale et qui peut accueillir 50 personnes.

Son utilisation en période hivernale nécessite de la chauffer, ce qui représente un coût de 120 euros pour la journée. D'autre part après utilisation il faut assurer le nettoyage et la désinfection des locaux, ce qui représente un coût de 60 euros.

Il propose donc de mettre à disposition la salle des fêtes à la Communauté de Communes du Trièves à partir du 1 octobre 2020 et de lui faire payer 180 euros (représentant le chauffage et le ménage) pour chaque utilisation.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix pour.

## **DEMANDES DU BISTROT DE LA PLACE**

Monsieur le Maire lit le courrier qu'il a reçu de l'équipe du bistrot de la place.

Dans une première partie il est question de l'annulation de loyer qui a fait l'objet d'une délibération refusée par la Préfecture au printemps. D'autres communes ont pris ce type de délibération et d'après les exploitants, elles n'ont pas fait l'objet d'une demande d'annulation de la part de la Préfecture.

Monsieur le Maire précise sur ce point :

Renseignements pris auprès de la Préfecture, il a été répondu que parfois des délibérations « échappaient » au contrôle.

Nous ne pouvons pas annuler des loyers correspondant au premier confinement.

Il est envisageable d'annuler un mois de loyer pour le deuxième confinement.

Dans une deuxième partie la demande porte sur différents travaux à réaliser :

« Le revêtement du plan de travail derrière qui n'est pas adapté et qui se dégrade, ce qui pose des problèmes d'hygiène ». Il est demandé de le remplacer par de l'inox ou du zinc ;

« Le plateau du bar qui n'est pas plat » (planche surélevée au milieu), ce qui entraîne la chute des verres et un nettoyage et entretien difficiles.

Les exploitants souhaitent faire établir des devis et demandent à ce que la commune paye ces travaux.

Enfin troisième point un lot de chaises les encombre et ils demandent à ce que la commune les récupère.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sur les loyers : Accord par 12 voix et une abstention pour annuler un mois de loyer.

Sur les travaux : Ce point sera réglé plus tard. L'étendue de ces travaux et leur coût doivent être examinés.

Sur le lot de chaises : il est décidé qu'elles seront mises en vente sur « Le bon coin ».

## **AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AVEC ALTEREO POUR UNE REUNION SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de programmer une réunion de travail avec le bureau d'études ALTEREO G2C pour apporter des réponses au rapport de synthèse que Madame la commissaire enquêtrice a établi à l'issue de l'enquête publique du PLU.

Monsieur Peybernès explique que c'est une nécessité de répondre aux observations des habitants de la commune et que ce bureau d'études est le mieux à même de le faire.

Cette réunion n'était pas prévue dans le marché initial. Il faut donc établir un avenant pour pouvoir la payer. Le coût H.T est le suivant : 586 euros H.T soit 703,20 T.T.C.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec 13 voix pour.

## QUESTIONS DIVERSES

### Commissions intercommunales

Les conseillers inscrits ci-dessous dans le tableau se sont déclarés intéressés pour être délégués.

Commission	Président et commission	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Économie et emploi	J.Fauconnier Président	Didier Peybernès	
Agriculture /Alimentation	P.Vial 5 <sup>ème</sup> vice-président	Antoine Fernandès	Delphine Chrétien
Forêt et filière bois	P.Vial 5 <sup>ème</sup> vice-président	Alain Roche	Jean Marc Denier Éric Chevillard
Tourisme	F. Lacroix 6 <sup>ème</sup> vice-président	Véronique Mazur	
Aménagement/urbanisme	B. Vial 10 <sup>ème</sup> vice-présidente	Ghislaine Reymond	Éric Chevillard
Gestion des déchets	C.Drure 2 <sup>ème</sup> vice-président	Didier Peybernès	Sylvie Prayer Eric Chevillard
Développement durable	C. Roux 4 <sup>ème</sup> vice-président	Antoine Fernandès	Didier Perybernès
Culture/patrimoine	P. Suzzarinni 8 <sup>ème</sup> vice-président	Ghislaine Reymond	Véronique Mazur
Petite enfance/jeunesse /famille	C. Fiorucci 9 <sup>ème</sup> vice-présidente	Emeline Friedmann	Ghislaine Reymond
Vie scolaire	A.Vidon 3 <sup>ème</sup> vice-président	Ghislaine Reymond	Antoine Fernandès
GEMAPI	J. Fauconnier Président	Alain Roche	Didier Perybernès
Eau potable	C.Drure 2 <sup>ème</sup> vice-président	Didier Peybernès	Sylvie Prayer
Finances	J.L. Goutel 7 <sup>ème</sup> vice-président	Alain Roche	Philippe Vial
CLECT	A élire au sein de la CLECT	Alain Roche	Didier Perybernès

## **Point sur l'enquête publique PLU et réseaux assainissement- suite de la procédure**

Monsieur le Maire fait le point sur l'enquête publique qui concernait à la fois le PLU et les schémas d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

**L'enquête s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre au 3 novembre 2020. La réunion de remise du Procès-Verbal de synthèse s'est tenue le 9 novembre avec le commissaire enquêteur. Ensuite il faudra faire une réponse au PV de synthèse dans les quinze jours, il faudra répondre aux observations du public, et aux avis des personnes publiques associées pour lever leurs réserves. Il faudra également répondre aux questions éventuelles du commissaire enquêteur. Pour cela il faudra prendre appui sur le bureau d'études.**

**Il faudra aussi répondre aux questions relatives aux schémas d'assainissement et recontacter le bureau d'études qui les a élaborés.**

Ensuite le commissaire enquêteur établit son rapport définitif dans un délai de trente jours

Ensuite vient la phase d'approbation qui intervient après avoir tenu compte de ce qui a été dit pendant l'enquête, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaires enquêteurs, des PPA, à condition que les modifications apportées ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Ensuite Le Conseil Municipal délibèrera pour approuver le PLU et les schémas d'assainissement qui sont transmis au service de légalité de la Préfecture.

## **Point sur l'éclairage public du centre du village**

Un essai est en cours concernant l'extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin dans le centre du village. Cet essai est prévu pour une durée de deux mois soit jusqu'à la fin du mois de novembre. A ce sujet la Mairie a reçu des réactions d'habitants, par mails individuels pour ceux qui apprécient et veulent voir pérenniser cette extinction nocturne. Pour l'instant une demi-douzaine de personnes s'est manifestée dans ce sens.

D'autre part une pétition a été déposée en Mairie, elle regroupe 79 signatures de personnes qui sont opposées à l'extinction de l'éclairage public. Ces habitants souhaitent que cette question soit débattue au Conseil Municipal et non pas décidée par la commission vie locale.

Certains membres du Conseil évoquent le sentiment d'insécurité ou la gêne occasionnée pour certains commerçants. D'autres sont favorables à l'économie que cela représente.

Plusieurs options sont envisageables : Extinction ou non, changement des horaires, extinction de certaines lampes...

La réflexion est toujours en cours et une décision sera prise à l'issue de l'essai.

## **Nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie**

A partir du mois de novembre 2020, les horaires d'ouverture de la Mairie au public sont les suivants :

Du Lundi au jeudi de 9h à 12h.

La mairie sera donc fermée le samedi.

## **Travaux du cabinet médical**

Ces travaux vont se terminer bientôt.

Le Docteur Buffereau va reprendre ses consultations fin novembre et un médecin supplémentaire doit arriver en décembre.